

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Diagnostique et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com
Prise en charge : pec@mupras.com
Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge
Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



Déclaration de Maladie

N° M21- 0010110

Maladie Dentaire Optique Autres **68562**

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : **0947** Société : **R.A.M**
 Actif Pensionné(e) Autre :
 Nom & Prénom : **MALTOF EL Haouaine**
 Date de naissance : **01/04 - 1948**
 Adresse : **C/ Dj Sidi Boucharb Re 20193**
 Tél. : **0522316228** Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :
 Date de consultation : **19/04/21**
 Nom et prénom du malade : **MALTOF EL Haouaine** Age :
 Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant
 Nature de la maladie : **Douleur à l'estomac**
 En cas d'accident préciser les causes et circonstances :
 Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Signature de l'adhérent(e) :



Autorisation CNDP N° : A-A-215 / 2019

Docteur Youssef EL ATTAR

Spécialiste en Gastro-entérologie & Hépatologie

(Estomac, Intestins, Foie, Hémorroïdes)

Diplômé de la Faculté de Médecine de Paris

Ex. Attaché des Services de

Gastro-entérologie des Hôpitaux de Paris

Ex. Gastroentérologue de l'Hôpital

Militaire Moulay Ismaïl - Meknès

- ❖ ECHOGRAPHIE
- ❖ FIBROSCOPIE
- ❖ PROCTOLOGIE

الدكتور يوسف العطار
 اختصاصي في أمراض الجهاز الهضمي
 (المعدة، الأمعاء، الكبد والبنواسير)
 خريج كلية الطب بباريس
 سابقا داخلي وملحق
 بمستشفيات الجهاز الهضمي بباريس
 طبيب سابقا بقسم الجهاز الهضمي
 بالمستشفى العسكري مولاي إسماعيل مكناس

- ❖ الفحص بالأشعة فوق الصوتية
- ❖ الكشف الداخلي للجهاز الهضمي
- ❖ جراحة المخرج

Casablanca, Le 19/4/21 في الدار البيضاء،

AR. MALTA EL Haouine

Lab everie forte

79,50 x 02 Myx Bij

Cen Sorexane

25,10 Myx Bij

3 Flagyl 250 Myx Bij

28,20 Myx Bij

40 Sulpi del cleser Myx Bij

LOT 200499
 12 / 025
 54,70

Lot : 200499
 À consommer de
 préférence avant le : 09/2023
 PPC : 79,50 DH
 preference avant le : 08/2023
 PPC : 79,50 DH

LOT : 200499
 PER : 09/2023
 FLAGYL 250 MG
 CP PEL B20
 P.P.V : 25DH10
 6 118000 060079

PPV 29,20
 LOT
 PER

☎ : C. 05 22 37 37 83 - Email : y-elattar@hotmail.com

109، شارع إدريس الحارثي - ابن امسيك سيدي عثمان - الطابق الثاني - الدار البيضاء
 109, Bd. Idriss El Harti-Ben M'sik Sidi Othmane-2ème étage - CASABLANCA